

Rapport moral 2021

Assemblée Générale du 6 avril 2022



Droit à l'école et l'École des Sans École

Une chance pour une soixantaine de mineurs non accompagnés (MNA) non scolarisés de pouvoir suivre des cours quotidiens dans un endroit dédié, et de participer à la vie collective d'un lieu d'échanges, de solidarité et de culture.



Le mot du président

En 2021, après deux années de présence au cœur de Paris, à Ground Control, Droit À l'École a consolidé son implantation dans le paysage associatif de la capitale et a augmenté sa lutte pour la scolarisation des Mineurs Non Accompagnés.

L'école est un droit pour tous les MNA !

Lorsqu'ils sont en recours auprès du juge des enfants, et alors même que la plupart sera pris en charge à l'issue de longues procédures, ce droit ne leur est pas reconnu. Ils perdent un temps précieux : le temps des études, du partage des connaissances, de la projection vers un métier et un avenir possible. Les maintenir en dehors de l'école, c'est aussi les priver de leur vie d'adolescents : le temps des amitiés et des amours, de la découverte de l'altérité, des espoirs d'intégration et de réalisation de soi.

Peut-être encore plus que d'autres jeunes, de par leur parcours, **les Mineurs Non Accompagnés ont une richesse intérieure et une soif de devenir qui forcent le respect. Nous leur apportons autant qu'ils nous apportent.**

Cette année, des soutiens de taille - la Fondation Rothschild, Ipsos, UNICEF France, le Lycée Charlemagne - mais aussi énormément de donateurs privés nous ont fait confiance. De très nombreux bénévoles nous ont rejoints et nous ont permis de prendre une nouvelle dimension : **nous avons accueilli plus de jeunes au sein d'un environnement éducatif que nous espérons le plus épanouissant et rassurant possible.** Nous avons augmenté et diversifié les heures de cours, proposé des sorties culturelles et des vacances apprenantes. Nous suivons les jeunes scolarisés, en cours de soutien et pour leur recherche de stages, en multipliant les contacts avec les entreprises. Nous avons maintenant une plus grande visibilité et un champ d'action que nous mettons au service des jeunes, en partenariat avec les autres associations de terrain.

Mais tout reste à faire, car **la majorité des MNA en recours reste trop longtemps éloignée des bancs de l'école, par manque de volonté politique et au mépris des conventions signées par la France.** Orientés in fine vers les filières professionnalisantes pour répondre aux exigences du ministère de l'Intérieur, ils restent suspendus au bon vouloir des préfectures pour leur régularisation. Quel gâchis lorsque tombe une OQTF !

Autant d'obstacles mis sur leur route constitue, selon nous, une véritable maltraitance à l'égard de ces jeunes, met en péril leur intégrité physique et mentale et risque à tout moment de ruiner les efforts accomplis.

À côté de notre action originelle vers la scolarisation, **notre travail en 2022 sera aussi de réclamer une politique d'accueil des MNA en accord avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant**, et au-delà, respectueuse des aspirations de la jeunesse, sans laquelle il n'y a pas de futur possible.

Stephan Laplanche
Président de Droit à l'école

I. Droit à l'école : le contexte et les missions

1. Contexte

L'école est un droit, mais aussi l'objectif premier des Mineurs Non Accompagnés (MNA) en France.

1) Le droit à l'école en France

Le droit à l'école est un droit sans cesse réaffirmé en France, mais non suivi de faits pour certaines populations :

- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant, dont la France est signataire, stipule aux articles 28 et 29 que l'éducation des enfants est un droit, la circulaire de l'Éducation Nationale n°2012_141 de 2012 précise que « ***l'école est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur*** ».
- Le Code de l'Éducation a inscrit l'obligation d'instruction pour tous les enfants et l'obligation de mettre en place des actions particulières pour l'accueil et la scolarisation des enfants allophones arrivants.
- La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme stipule, dans son avis du 28 juin 2016 que « *en France, chaque enfant et adolescent a droit à l'éducation, quelle que soit sa situation administrative* ».
- Enfin, le Défenseur Des Droits rappelle dans son rapport de 2016 sur les droits de l'enfant, que « ***tout mineur dispose du droit de poursuivre sa scolarité au-delà de l'âge de 16, et même de 18 ans*** ». Dans sa recommandation, il précise également « ***l'obligation d'assurer un accès effectif à une scolarité ou à une formation professionnelle à tous les mineurs non accompagnés*** ».
- Et dans sa décision de mars 2021, la Défenseure des droits rappelle que les délais d'entrée dans le dispositif sont non seulement préjudiciables à la santé et à la sécurité des mineurs mais qu'ils portent atteinte en outre à leur droit à l'éducation et à la formation et peuvent, en particulier pour ceux qui approchent de leurs 16 ans ou de leurs 18 ans, hypothéquer gravement leurs chances d'obtenir une admission au séjour à leur majorité.

2) La situation des MNA

Les MNA ne sont pas pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance tant qu'ils n'ont pas pu prouver leur minorité. Si la reconnaissance de leur minorité n'est pas accordée (par la Croix-Rouge lors de l'évaluation du DEMIE par exemple à Paris), ils doivent faire un recours auprès du Juge des enfants, qui peut durer plusieurs mois, voire des années. Pendant cette période, ils n'ont ni hébergement (sauf l'hébergement solidaire associatif chez des particuliers ou l'hébergement collectif en hôtel proposé par des associations bénévoles), ni accompagnement

éducatif malgré leur demande incessante « d'aller à l'école et d'étudier ». En effet, les rectorats en région parisienne leur refusent souvent l'accès à l'école tant qu'ils n'ont pas la réponse des juges, une adresse fixe et un tuteur légal, les laissant ainsi livrés à eux-mêmes dans leurs apprentissages.

Les jeunes que nous accueillons sont âgés entre 15 et 18 ans et viennent de tous les horizons géographiques (Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest, Moyen-Orient, Bangladesh, Afghanistan).

« Un mineur isolé étranger (MIE) est un jeune de moins de 18 ans qui n'a pas la nationalité française et se trouve séparé de ses représentants légaux sur le sol français. De sa minorité découle une incapacité juridique, et de l'absence de représentant légal une situation d'isolement et un besoin de protection ... au titre de l'enfance en danger, il relève du dispositif français de protection de l'enfance, qui ne pose aucune condition de nationalité. »*

(Extrait de la brochure « Mineurs étrangers isolés – l'essentiel sur l'accueil et la prise en charge en France » de France Terre d'Asile, octobre 2017)

**Ancien terme pour MNA (Mineur Non Accompagné)*

2. Nos missions

Nous voulons offrir à ces jeunes un environnement éducatif à la hauteur de leur implication, sans remplacer les académies dans leur obligation scolaire (l'insertion dans le parcours scolaire de l'éducation nationale reste l'objectif).

Les missions que nous nous sommes fixées sont les suivantes :

- **Accueillir et préparer les mineurs non accompagnés à la scolarité** qui leur est refusée
- **Organiser des temps quotidiens d'étude et d'ouverture culturelle** qui répondent à leur incroyable assiduité et motivation
- **Accompagner les jeunes dans leurs démarches de scolarisation**
- **Accompagner les jeunes durant leur scolarité et jusqu'à leur insertion professionnelle**
- **Porter à la connaissance des différentes institutions et des académies la cause de ces jeunes oubliés du système scolaire (plaidoyer)**

1) L'École des Sans École

Laisser un jeune « en friche », à la rue, à un âge où il doit découvrir le monde, être stimulé et acquérir un socle de connaissances, est un gâchis épouvantable que nous refusons. L'association a donc créé l'École des Sans École dans laquelle des cours sont organisés et dispensés par une équipe de plus de 60 professeurs bénévoles.

Tant qu'ils ne sont pas pris en charge ou scolarisés, les MNA n'ont rien pour occuper leurs journées. Ceux qui ne sont jamais allés à l'école n'acquièrent pas de connaissances. Les autres stagnent, voire perdent leur niveau scolaire préexistant et régressent.

Certains arrivent en France avec un bagage scolaire équivalent à celui d'un jeune français du même âge, tandis que d'autres n'ont jamais été scolarisés. Leur niveau d'étude et de français est très hétérogène. Autant de challenges pour l'équipe de professeurs bénévoles qui doit adapter sa pédagogie aux différents profils d'élèves et niveaux d'apprentissage.

Les conditions de vie de ces jeunes sont souvent très précaires : ils vivent à la rue, sous tente, parfois dans des hôtels sociaux ou, avec de la chance, chez des hébergeurs solidaires qui les accueillent pour une courte durée. **Pourtant, ces adolescents ont une motivation et une soif de réussite exemplaires.**

Nous leur permettons d'accéder à des cours d'alphabétisation, de français, de maths... et ce de manière structurée, par classe de niveau, afin de les préparer à la vraie scolarité tant espérée. **C'est aussi pour ces adolescents la possibilité de retrouver un cadre, à la fois rassurant et exigeant comme le sera l'école**, apprendre ou réapprendre à se lever le matin, avoir des devoirs à rendre, retrouver l'estime de soi. Nous organisons également des activités extra-scolaires, temps d'ouverture, de culture et de loisirs. **Nous veillons à leur redonner confiance en leur avenir** avec des ateliers de réflexion sur leur orientation future.

L'École des Sans École n'est pas une école alternative. **C'est une solution d'urgence, temporaire, pour pallier un vide.** Nous ne souhaitons en aucun cas remplacer les académies dans leur obligation de scolarisation : l'insertion dans le parcours scolaire de la République reste l'objectif.

Notre équipe est composée d'une centaine de professeurs et bénévoles. À l'origine sous la forme d'un collectif, Droit à l'école s'est constitué en association loi 1901 afin de pouvoir développer son action via des partenariats avec les entreprises, associations et institutions publiques.

2) Comment ces jeunes viennent-ils à nous ?

Les jeunes nous sont adressés via un réseau d'associations (Paris d'Exil, La Casa, Utopia 56, Les Midis du MIE, Médecins Sans Frontières, RESF75, Adjie, Médecins du Monde...) qui travaillent auprès des mineurs non accompagnés et qui souhaitent intégrer ces jeunes dans notre dispositif. L'association ayant beaucoup gagné en visibilité, nous sommes très sollicités, et malheureusement nous avons été obligés de mettre en place une liste d'attente, via notre site internet.

3) Les résultats

Depuis 4 ans, nous avons ainsi accompagné plus de 400 adolescents jusqu'à l'école. Ils ont intégré des classes d'accueil et des formations professionnelles diplômantes (CAP, bac pro et formation en alternance dans le cas d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance).

Nous délivrons chaque année des milliers d'heures d'enseignement. Nous réussissons à scolariser, même si cela devient de plus en plus difficile, l'ensemble des jeunes qui intègrent notre structure au bout de 5 mois maximum. **Une fois scolarisés, les résultats scolaires obtenus par ces jeunes sont souvent exemplaires, et les progrès accomplis spectaculaires.**

II. Principales réalisations en 2021

1. Le changement d'échelle de l'association

Depuis sa création en tant qu'association en janvier 2019, Droit à l'École a vu son nombre de bénéficiaires augmenter considérablement, ce qui a inévitablement engendré une charge de travail plus importante. Par ailleurs, nos trois années d'expérience auprès des mineurs non accompagnés dans le domaine de la scolarisation nous ont également poussés à élargir nos actions et à développer de nouveaux projets à destination des jeunes.

Fin 2020 déjà, nous avons pris conscience que l'engagement bénévole ne suffisait plus et qu'il était indispensable d'avoir une personne présente quotidiennement dans nos locaux à Ground Control. C'est pourquoi nous avons accueilli notre première service civique, Angèle, qui a assuré l'accueil et le suivi des jeunes de Droit à l'école jusqu'en mars 2021. Flora a pris sa suite pour une mission de 8 mois, qui s'est ensuite prolongée par un stage de 2 mois.

Nous avons rapidement constaté que **la présence quotidienne d'une personne référente était extrêmement importante et bénéfique pour les jeunes, qui nous arrivent généralement isolés, perdus et désorientés.** Cela instaure un cadre rassurant et de confiance pour les élèves, et permet un suivi plus poussé, en relation avec les autres associations de terrain.

Courant 2021, toujours devant le nombre grandissant de bénéficiaires et de projets en cours de développement, **un changement d'échelle a été envisagé, avec le soutien de la fondation Rothschild** qui nous a accordé une importante dotation. Nous avons pu ainsi **embaucher la première salariée de l'association, en charge de la coordination des projets.**

La structure de l'association a été repensée en pôles : intégration des nouveaux bénévoles, pédagogie, suivi des jeunes scolarisés, orientation, soutien scolaire, sorties extra-scolaires, vacances apprenantes, presse et communication, informatique, plaidoyer, recherche de fonds et partenariats. Certains pôles fonctionnent en autonomie et d'autres sont encore en cours de structuration et de développement.

L'équipe opérationnelle est renforcée grâce à la présence quotidienne de deux personnes en service civique :

- une personne en charge de l'organisation de l'École des Sans École et du suivi des élèves (qui prend la suite d'Angèle qui a occupé ce poste jusqu'en mars 2021). La mission de 8 mois s'est terminée en novembre et a été prolongée par un stage de 2 mois.
- une personne qui participe aux projets de communication et aux projets du pôle orientation, pour une durée de 8 mois (qui a débuté en novembre 2021).

2. L'extension de l'École des Sans École

Le changement d'échelle s'est aussi accompagné d'une extension de l'École des Sans École avec la location d'une troisième salle de classe. **La fondation IPSOS a renouvelé sa confiance et son soutien en 2021 et la fondation Rothschild participe à la location de cette troisième salle de classe.**

Nous avons donc maintenant 3 salles de classe en plus de notre précieux bureau d'accueil, qui constitue la pierre angulaire de l'association, lieu d'écoute et d'échange entre les jeunes, les bénévoles et les permanents de l'association. De plus, à la rentrée de septembre, nous avons la chance de **bénéficier d'une salle "hors les murs" dans le prestigieux lycée Charlemagne, Paris 4ème.**

Ces deux salles de classe supplémentaires permettent **l'accueil d'un plus grand nombre de mineurs non accompagnés au sein de notre école.** Aussi, nous accueillons depuis septembre une soixantaine de jeunes chaque semaine contre 45 jeunes en 2021. Notre extension s'est notamment concrétisée par :

- l'augmentation du nombre de créneaux de cours pour chaque classe,
- de nouvelles matières enseignées : histoire-géographie, anglais
- la création d'un niveau de classe supplémentaire : le groupe BORDEAUX qui rassemble les élèves non francophones.

Nous poursuivons également notre partenariat avec le Carrefour des Associations Parisiennes (CAP Daumesnil), qui met à notre disposition une salle informatique deux après-midis par semaine afin de familiariser les jeunes avec l'environnement informatique et de les autonomiser dans leurs apprentissages.



3. La vie de l'association

Comme expliqué, notre équipe permanente est donc désormais composée de deux services civiques et, depuis septembre 2021, d'une salariée à temps plein. **Notre équipe bénévole compte une centaine de bénévoles** qui s'impliquent dans les cours, le soutien scolaire, le suivi des jeunes scolarisés ou l'organisation d'activités et sorties extra-scolaires. Le bureau élargi rassemble une quinzaine de bénévoles plus actifs (dont les membres du Bureau) qui s'investissent dans des projets annexes.

Des réunions de travail sont organisées régulièrement :

- réunions du Bureau,
- réunions du Bureau élargi,
- réunions par pôle/groupe de travail : réunions de suivi de chaque pôle pour développer de nouveaux projets et aborder des thématiques particulières.

Nous poursuivons les réunions mensuelles avec l'ensemble des bénévoles tous les premiers mardis du mois afin de rencontrer les nouveaux bénévoles, faire un point sur les actualités et partager un moment convivial.

1) L'équipe bénévole

Le développement de l'École des Sans École est également rendu possible grâce à une équipe renforcée de bénévoles, qui compte une centaine de bénévoles. **Ils s'impliquent dans les cours, mais aussi dans le soutien scolaire, le suivi des jeunes scolarisés et l'organisation d'activités et sorties extra-scolaires.**

L'équipe de professeurs se concertent régulièrement et échangent sur les contenus des cours afin d'assurer la continuité pédagogique :

- Compte-rendu des notions abordées dans chaque cours et partage dans le canal dédié de chaque groupe sur le slack,
- Concertation sur des méthodes pédagogiques,
- Partage des ressources,
- Échange sur les cas particuliers,
- Travail et affinage des tests d'entrée à DAE (français et mathématiques).

Nous avons aussi proposé aux bénévoles qui le souhaitent une supervision encadrée par une psychologue.



2) Restauration du midi

Nous poursuivons notre partenariat avec le Refugee Food, en résidence à Ground Control. **Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, le Refugee Food nous prépare 20 repas pour les élèves qui ont cours toute la journée**, qu'il nous facture à prix coûtant.

VISA France nous livre 2 fois par semaine des cagettes de fruits frais pour les pauses des élèves à 11h et 15h30. Nous prévoyons également du thé, café et gâteaux pour la pause de 11h, qui fait office de petit-déjeuner pour les jeunes qui sont généralement dépendants de leurs hébergements ou des distributions alimentaires.

Depuis septembre 2021, **les élèves déjeunent également une fois par semaine à la cantine du lycée Charlemagne.**



4. Le partenariat avec le lycée Charlemagne

Suite à l'interview donnée sur France Inter en avril 2021, le proviseur du lycée Charlemagne, M. Guéret, a pris contact avec l'association Droit à l'école et a fait part de son envie de soutenir la cause des mineurs isolés.

Depuis septembre 2021, **le collège Charlemagne, Paris 4ème, met à notre disposition une salle de classe.** Un jour par semaine, les élèves de l'École des Sans École ont cours au sein du prestigieux collège, avec un professeur bénévole de l'association Droit à l'école. Les élèves ont accès à la cantine scolaire le midi.

Le partenariat s'est consolidé grâce à une première rencontre entre Droit à l'école et les lycéens de Charlemagne durant laquelle nous avons présenté les missions de l'association et la cause défendue. Les lycéens ont été sensibles à ces échanges et ont proposé de nombreux projets qu'ils souhaitent mettre en place pour les jeunes de notre association. Deux projets ont déjà vu le jour :

- **Une rencontre sportive organisée en novembre**, animée par deux professeurs d'EPS (tournoi de volley-ball avec des équipes mixant lycéens et jeunes de DAE),
- **Un atelier "initiation numérique"** (lancement prévu en mars 2022) qui se tiendra dans la salle informatique du collège Charlemagne.

Depuis septembre 2021, nous accueillons également deux lycéens en tant que professeurs bénévoles de mathématiques pour les groupes "alphabétisation".



5. Les inscriptions dans des écoles de la République

L'École des Sans École est une solution éducative temporaire pour les mineurs non accompagnés. **La scolarisation dans une école de la République reste l'objectif.**

Nous avons scolarisé 150 mineurs non accompagnés entre septembre 2020 et septembre 2021, qui ont entamé leur parcours de formation :

- Soit suite à une inscription aux tests de positionnement du rectorat de Paris suivis d'une affectation en classe d'accueil (ENSA ou UPE2A), CAP ou Bac Pro ;
- Soit par l'intégration d'une formation professionnelle en apprentissage (jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance) ;
- Soit en intégrant une école du réseau Lasallien dont nous sommes partenaires depuis 2019.

6. Le partenariat avec des collèges et lycées Lasalliens

Le partenariat se poursuit avec le lycée La Salle Saint-Nicolas. **Deux jeunes ont intégré le lycée depuis septembre 2021 dans des formations professionnelles diplômantes (CAP et bac pro). Deux jeunes y poursuivent leurs études en première professionnelle et en deuxième année de CAP. Un jeune a été diplômé en juillet 2021.** Deux jeunes scolarisés en septembre 2020 en seconde professionnelle n'ont pas pu poursuivre dans l'établissement pour leur première professionnelle : l'un a été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et délocalisé à Metz, le second s'est tourné vers une autre voie professionnelle.

Suite à une première année concluante en 2020-2021, **la classe d'accueil UPE2A créée au collège Saint-Germain-de-Charonne à l'initiative de la chef d'établissement, Mme Zamith, a été reconduite pour une seconde année.** Dix jeunes ont donc fait leur rentrée scolaire en septembre 2021 dans cette classe.

Le même dispositif a été mis en place en janvier 2021 au lycée La Salle Saint-Joseph à Pantin, à l'initiative de la proviseur, Mme Fradin. En janvier, six jeunes ont intégré une classe d'accueil UPE2A au sein de l'établissement ; **puis douze jeunes à la rentrée de septembre.** 3 nouveaux jeunes ont eu la chance d'intégrer cette classe fin 2021 suite au changement d'établissement de quatre jeunes en raison de leur prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (délocalisation en province).

Nous sommes ravis et reconnaissants de la confiance et du soutien accordés par les équipes pédagogiques des établissements Saint-Germain-de-Charonne, Saint-Joseph et Saint-Nicolas. **Ces scolarisations dans les établissements privés nous permettent de proposer rapidement des solutions aux jeunes, en parallèle des affectations par le rectorat de Paris, qui demandent un temps toujours plus important.**



7. Le suivi des jeunes scolarisés

Notre action se poursuit une fois les jeunes scolarisés dans des écoles de la République car **nous continuons d'assurer leur suivi scolaire pour pallier l'absence de tuteur légal. Chaque jeune scolarisé a un référent scolaire attribué** qui va le suivre durant sa scolarité et faire le lien avec l'équipe éducative et l'établissement :

- Inscription à l'école et relations avec l'assistant.e social.e de l'établissement
- Relations avec l'équipe pédagogique et participation aux réunions parents-professeurs
- Suivi scolaire (absences, retards, bulletins, vœux d'orientation)

De l'augmentation du nombre de jeunes qui viennent à l'École des Sans École découle logiquement un nombre plus important de jeunes scolarisés. Pour répondre à leur besoin d'être accompagnés tout au long de l'année, nous avons donc créé un pôle "suivi des jeunes scolarisés". **L'objectif de ce pôle est de développer un réseau solide de référents scolaires, pouvant travailler en autonomie et partager leur expérience.**

À cette fin, nous avons initié le recrutement de référents scolaires en dehors du réseau de bénévoles de Droit à l'école. Pour faciliter l'intégration de ces nouveaux bénévoles, nous avons rédigé des outils d'aide pour qu'ils se familiarisent rapidement avec leur mission et la situation des mineurs non accompagnés.

8. Le soutien scolaire

Pour renforcer le suivi des jeunes scolarisés, **nous continuons d'assurer des créneaux de soutien scolaire trois après-midis par semaine.** Nous avons également mis en place des **soutiens individuels** pour des jeunes rencontrant des difficultés particulières dans leur apprentissage.



9. Le pôle orientation

Le pôle Orientation accompagne tous les anciens élèves de Droit à l'école dans leur recherche de stages, d'apprentissages et même de CDD et CDI. Une fois scolarisés dans les écoles de la République, dans les filières professionnelles, les jeunes doivent identifier des entreprises dans leur secteur de métier. Nous les aidons à rédiger leur CV, à préparer un entretien avec un.e patron.ne, à téléphoner pour présenter sa candidature. Nous contactons aussi des entreprises dans tous les secteurs professionnels pour présenter l'association et les candidatures de nos élèves. Certains des jeunes que nous accompagnons, malgré une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, comptent sur nous pour leurs recherches d'entreprises.

En 2021, 94 stages, 35 alternances et 4 CDD ont été trouvés. 10 contrats d'alternances ont été signés à la suite du stage.



Les entreprises qui accueillent nos anciens élèves sont des petites entreprises de deux à dix personnes, mais aussi des sociétés plus grandes (Balas, UTB, Biocoop, Visa, Maisons du Monde...) que nous avons réussi à convaincre et que nous commençons à fidéliser grâce à la motivation et au sérieux des jeunes.

Nous organisons également des visites professionnelles pour les jeunes, dans les salons professionnels, où ils peuvent rencontrer les entreprises et découvrir des métiers : Salon Jeunes d'avenir, Forum des métiers du 11ème.

Nous élargissons notre réseau en allant rencontrer, sensibiliser et créer des liens avec les acteurs de l'économie inclusive : Forum de l'inclusion économique à Bercy, La Conquête des Possibles (groupe de formation IGS), ainsi qu'avec les fédérations professionnelles, notamment dans le bâtiment : CAPEB Grand Paris, Est Ensemble Grand Paris, etc.

10. Les activités extra-scolaires

Afin de favoriser l'ouverture culturelle des jeunes, de leur faire découvrir Paris et d'étoffer leur vie sociale, des bénévoles de l'association organisent régulièrement des activités extra-scolaires et des sorties culturelles :

- Nombreuses sorties culturelles organisées par le pôle "sorties culturelles" de Droit à l'école (bateaux-mouches, sorties au théâtre, aquarium de la Porte Dorée, exposition d'art numérique à la Gaîté Lyrique, Montmartre, Jardin des Plantes...);
- Sorties organisées par notre partenaire MAÂT Paris le samedi après-midi (escalade, cirque guinéen, musée Rodin, exposition de street art, atelier de céramique...);
- Sorties dans des librairies franciliennes : sur l'année 2021, 110 élèves ont participé à une sortie librairie pour choisir les premiers livres de leur choix en fonction de leur niveau et de leur goût ;
- Atelier de cuisine organisé par notre partenaire Refugee Food ;
- Atelier de danse hip hop encadré par le danseur Jimmy Yudat ;
- Atelier théâtre animé par Claire depuis octobre 2021 : jeux et exercices d'improvisation ;
- Participation à la venue d'Amal, la marionnette géante représentant une jeune réfugiée syrienne, projet international de Good Chance Theater : confection d'une broderie avec un brodeur afghan, création de masques, atelier de pâtisserie avec une chef syrienne ;





- Dîner au Musée de l'Homme avec 10 jeunes, pour un dîner autour des Migrations des Saveurs préparé par le chef réfugié syrien Mohammad Elkhaldy, invitations offertes par le Refugee Food ;
- Tournoi de volley-ball avec les élèves de Droit à l'école et les élèves du lycée Charlemagne, organisé par le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL) du lycée Charlemagne dans le gymnase ;
- Entraînements et tournois de foot organisés avec notre partenaire Up! Sport ;
- Sortie de fin d'année à la base de loisirs de Bois-le-Roi : pique-nique, canoë, foot, volley, ping-pong, mini-golf ;
- Fête de Noël organisée à Ground Control : repas de Noël préparé par le Refugee Food, jeux, ping-pong, tombola et distribution des cadeaux ;
- Rencontre avec des étudiantes de l'Institut Supérieur Clorivière en BTS Économie Sociale Familiale, destinées aux métiers d'éducatrice spécialisée et d'assistante sociale : rencontres autour de jeux et activités manuelles et organisation d'une sortie collective au Musée du Louvre et au Jardin des Tuileries.

De plus, un atelier de réalisation d'un podcast a débuté fin 2021 et devrait déboucher, en 2022, sur les premiers épisodes de podcast de l'association Droit à l'école. L'objectif du podcast est multiple : travail pédagogique avec les élèves (travailler l'écriture, le narratif, comment poser sa voix, comment scénariser une histoire) et donner à voir une autre image des MNA : des jeunes qui ont des rêves et qui font preuve de beaucoup de travail et de courage pour y arriver. Enfin, le but est aussi de proposer aux jeunes de se (dé)livrer anonymement, de présenter une autre image d'eux-mêmes, de prendre confiance en eux et de faire entendre leur vision du monde et de l'avenir.

11. Les vacances apprenantes

Au-delà des activités extra-scolaires, **nous avons à cœur de poursuivre notre action éducative grâce à des vacances apprenantes et émancipatrices.** Durant l'été 2021, nous avons organisé des séjours apprenants pour les anciens jeunes de l'association, maintenant scolarisés dans des lycées professionnels.

Soutenus par des organismes et associations partenaires, 34 jeunes ont eu l'opportunité de quitter Paris pour quelques jours ou quelques semaines, et de participer à des séjours apprenants, des camps d'été ou des chantiers internationaux :

- **En partenariat avec l'organisme Solidarités Jeunesses** : trois jeunes ont participé bénévolement à des projets de rénovation aux côtés de volontaires du monde entier (rénovation d'un mur en briquettes, revalorisation d'une abbaye, entretien et réaménagement des berges de la Marne). Deux jeunes ont également participé à un week-end interculturel organisé en région parisienne, afin de se familiariser avec les projets de bénévolat proposés et de s'intégrer au sein de la vie de groupe.
- **En partenariat avec l'association MAÂT Paris** : 17 jeunes ont profité d'un séjour de quelques jours dans la région des Ardennes, dans le village de Tourteron. Ils ont découvert de nouveaux loisirs (canoë, pêche, bowling...) et de nouveaux lieux culturels, et ont participé à des activités à visée thérapeutique encadrées par des professionnels (art thérapie, psychomotricité).
- **En partenariat avec les Éclaireuses et Éclaireurs unionistes** : quatre jeunes ont vécu leur première expérience de scoutisme durant trois semaines, deux en tant que participants et deux en tant qu'animateurs.
- **En partenariat avec les Scouts & Guides de France** : sept jeunes ont participé à des séjours d'une semaine pour vivre l'expérience du scoutisme et de la vie de groupe au sein d'un groupe d'adolescents de 15-17 ans.



- **En partenariat avec le réseau Lasallien** : deux camps d'été du réseau des écoles Lasalliennes ont accueilli des jeunes de la classe UPE2A du collège Saint-Germain-de-Charonne durant une semaine. Deux jeunes sont partis dans le Jura avec un groupe d'adolescents de 15-17 ans dans le Chalet des Campènes pour des activités sportives et nautiques, en partenariat avec l'école Lasalle Saint-Joseph à Dijon. Un jeune est parti en Charentes-Maritime en tant qu'animateur d'un groupe d'enfants de 8-12 ans pour aider l'équipe d'encadrants à organiser la vie collective et les activités de loisirs.

Ces expériences ont été de réelles sources d'épanouissement, d'émancipation et de socialisation pour les jeunes qui ont eu l'opportunité d'en bénéficier.



12. Le dispositif "Accélérateur Unicef"

Nous avons été contactés par Unicef France dans l'objectif d'intégrer leur incubateur d'associations innovantes favorisant l'accès à l'éducation.

Depuis décembre 2021, Unicef soutient notre développement en intégrant Droit à l'école à son dispositif "Accélérateur Unicef", aux côtés de cinq autres associations innovantes autour de l'éducation. Des collaborateurs vont mettre à notre disposition leur expertise et leurs compétences dans des domaines spécifiques.

Les premiers échanges avec Corentin BAILLEUL et Aurélie CALAFORRA ont permis de mettre en exergue les principaux axes de travail pour lesquels des collaborateurs d'Unicef France vont apporter leur expertise :

- **le plaidoyer** : élaborer une stratégie de plaidoyer et mettre en place des actions pertinentes ;
- **l'intégration de nouveaux bénévoles** : formaliser notre processus de recrutement des bénévoles et organiser des formations de bénévoles ;
- **la recherche de financement**, indispensable pour pérenniser notre action et notre fonctionnement.

Au dernier trimestre 2021, nous avons bénéficié, de façon informelle, de l'expertise d'Unicef pour **la mise en place de notre première campagne de collecte de fonds de fin d'année** (mise en place de la collecte, communication ciblée, retombées).

13. L'intégration des nouveaux bénévoles

Afin de répondre au nombre croissant de bénéficiaires et de projets développés, notre équipe de bénévoles ne cesse de s'agrandir, ce qui pose la question de formaliser notre processus de recrutement des bénévoles.

Nous avons commencé la mise en place d'outils pour faciliter l'intégration et la rencontre avec les bénévoles. Une adresse mail unique a été créée pour recevoir les nouvelles demandes de bénévolat. Une première rencontre est organisée avec le bénévole, durant laquelle lui est remis le livret d'accueil des bénévoles. Ce support a été conçu dans l'objectif de faciliter l'intégration des nouveaux bénévoles et de leur apporter les informations nécessaires sur le fonctionnement de l'association, la situation des mineurs non accompagnés et leurs difficultés, et les différentes actions menées.

Nous comptons sur l'expertise d'Unicef France sur cette question pour **développer un processus de recrutement des bénévoles efficace, qui inclurait des temps de présentation de l'association et de formation.**

14. Presse et communication

L'association Droit à l'école et l'École des Sans École ont fait l'objet de plusieurs articles de presse, reportages vidéo et radios.

Presse :

- **Mémoires vives : la Shoah racontée aux mineurs isolés**, par Clémentine Goldszal pour le magazine *ELLE*, publié le 6 janvier 2021 Press, publié le 17 décembre 2021
- **Le cours de la vie**, par Élise Karlin pour le magazine *ELLE*, publié le 24 septembre 2021
- **Paris : "à l'école des sans école", les mineurs non reconnus retrouvent le chemin de la scolarité"**, par Leslie Carretero pour *InfoMigrants*, publié le 30 septembre 2021

Reportages vidéo :

- **"Droit à l'école - l'École des Sans École"**, StreetPress, publié le 17 décembre 2021



Radio :

- **Migrants : "l'École des Sans École" se bat pour scolariser les mineurs isolés**, par Nicolas Burnens pour RTL, publié le 20 janvier 2021
- **L'école des sans école**, produit par Sayouba Traoré pour RFI, émission Le Coq Chante, publié le 5 février 2021. Invités : Sylvain Perrier, Laurence Korenian.
- **Carnets inter-départements du 7 avril**, par Philippe Bertrand pour France Inter, émission Carnets de campagne, publié le 7 avril 2021. Invité : Sylvain Perrier.
- **"Pour s'intégrer dans la société, l'école est indispensable, sinon, c'est la rue"**, publié le 14 octobre 2021 par Radio Nova dans Le Héros du Nova jour. Invités : Stephan Laplanche et Jacob, ancien jeune de Droit à l'école.

Plusieurs projets de communication ont été menés au cours de l'année, dont certains se poursuivent en 2022 :

- **Lancement de la newsletter bimestrielle**, envoyée à 700 destinataires (adhérents, donateurs, bénévoles, anciens jeunes de l'association, partenaires, entreprises, fondations, politiques) ;
- **Animation du réseau LinkedIn** et création de contenus vidéo retraçant les rencontres professionnelles entre jeunes de Droit à l'école et entrepreneurs / maîtres de stage ;
- **Refonte du site web** débutée en octobre 2021, avec une mise en ligne du nouveau site prévue au premier trimestre 2022 ;
- **Première campagne de collecte de fonds organisée en décembre** avec plusieurs communications ciblées (posts et stories sur les réseaux sociaux, newsletters, post sponsorisé sur Facebook et Instagram). Dons collectés : 6000 € ;
- Publications régulières et **taux d'engagement et réactions en hausse sur les réseaux sociaux** Facebook et Instagram ;
- **Signalétique à Ground Control** pour informer de la présence de Droit à l'école.



15. Recherche de fonds et partenariats

La Fondation Rothschild a soutenu le changement d'échelle de l'association, grâce à une dotation sur deux ans, qui a permis l'embauche de la première salariée de l'association, coordinatrice des projets, et la location d'une salle de classe supplémentaire à Ground Control.

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de Paris (SDJES) a également soutenu l'embauche de notre première salariée en nous allouant un poste Fonjep - Jeunes (aide à l'embauche d'un.e salarié.e de moins de 30 ans, pendant 3 ans).

La Fondation IPSOS, dont le but est de favoriser l'accès à l'éducation des enfants défavorisés, nous avait apporté son soutien en 2019, nous permettant de louer nos locaux à Ground Control pour l'année 2020. **Elle a renouvelé son soutien pour l'année 2021**, couvrant le loyer du bureau d'accueil et de deux salles de classe.

Fin 2020, nous avons reçu **un don du Ministère de la Culture de 2 500 € de chèques-lire** afin de développer un projet culturel avec des librairies franciliennes, qui s'est développé en 2021.

Trois dotations nous ont été accordées en fin d'année 2021, pour lesquelles les projets se dérouleront durant l'année 2022.

La Fondation LDLC nous a accordé une dotation pour l'accompagnement de 40 mineurs isolés vers la scolarisation, de leur intégration dans notre École des Sans École jusqu'à leur scolarisation dans une école de la République. La dotation de 7 000 € va permettre l'achat de fournitures scolaires, matériel pédagogique, tenues professionnelles, transport pour les sorties scolaires et repas chauds pour les déjeuners.

La Fondation SNCF nous a accordé une dotation pour le financement de 1000 repas chauds le midi pour les élèves qui ont cours toute la journée, pour l'année 2022.

Nous avons sollicité le soutien de **la Fondation Biocoop, qui nous a accordé une dotation pour faciliter l'insertion professionnelle des anciens élèves de notre association**, maintenant scolarisés dans une école de la République. La dotation de 5 000 €, obtenue fin 2021, va permettre de financer des équipements et outils professionnels pour les jeunes en stage et en apprentissage.

Nous poursuivons également **notre partenariat avec le Carrefour des Associations Parisiennes à Daumesnil qui nous met à disposition une salle informatique** deux demi-journées par semaine.

En novembre 2021, nous avons déposé, pour la deuxième année consécutive, une demande de subvention auprès de la Mairie de Paris. Réponse non reçue à ce jour.

16. Le réseau inter-associatif

Les jeunes que nous suivons au sein de notre association sont dans des situations extrêmement précaires. Ils dorment à la rue, en hébergement collectif, dans des hôtels ou foyers ou chez des hébergeurs solidaires. Leur durée d'hébergement est très variable, allant de quelques jours à plusieurs mois.

La précarité de ces jeunes nécessite une coordination efficace entre les différentes associations qui viennent en aide aux mineurs non accompagnés. Nous organisons régulièrement des réunions avec les associations de terrain qui suivent les mineurs sur les autres aspects de leur vie quotidienne (hébergement, médical, juridique, administratif) afin de favoriser le partage d'informations et la recherche de solutions autour de thématiques communes. De plus, **nous faisons régulièrement remonter des situations de grande détresse aux associations plus spécialisées** et suivons de près certains jeunes plus fragiles nécessitant un suivi poussé.

Le projet inter-associatif lancé fin 2020 est toujours d'actualité et doit être renforcé. Nous avons organisé une première manifestation inter-associative avec RESF, La Casa et Paris d'Exil, "Un toit, une école, des papiers", à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre 2021. **Ce rassemblement militant, solidaire et festif, a donné lieu à la prise de parole de nombreux jeunes, la production d'affiches réclamant le droit d'aller à l'école et de ne pas vivre sous la menace d'OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français).** Nous souhaitons renouveler ce type d'actions, qui fédère les bénévoles et les jeunes et rend visible la réalité trop souvent ignorée des parcours extrêmement difficiles et pourtant exemplaires des MNA.



Médecins Sans Frontières (MSF)

Nous avons été invités à la conférence *“La santé mentale des mineurs non accompagnés : effets des ruptures, de la violence et de l’exclusion”*, organisée le 9 novembre 2021 par Médecins Sans Frontières et le Comede, au siège de MSF. À cette occasion, **l’action de DAE a été citée et identifiée comme déterminante pour l’équilibre psychologique des jeunes et leur inscription dans un avenir possible.**

MSF est l’acteur de terrain qui nous adresse le plus grand nombre de jeunes.

Paris d’Exil

Nous avons participé à deux appels à projet en partenariat avec l’association Paris d’Exil.

Dans le cadre du Plan d’Investissement des Compétences (PIC), nous avons présenté le projet *“Les isolés invisibles vers l’école de la République”* visant à aller vers les mineurs isolés non encore suivis par des associations, et les accompagner vers la scolarisation. L’association de terrain Paris d’Exil aurait été un partenaire nécessaire dans ce projet pour *“aller vers”* les publics isolés. Le projet n’a malheureusement pas été retenu.

Par ailleurs, l’association Paris d’Exil nous a contactés pour mettre en place des formations *“autonomie numérique”* pour les mineurs non accompagnés de notre école. Paris d’Exil, forte d’une première expérience réussie avec des formations destinées aux femmes migrantes, a souhaité nous inclure dans l’appel à projets **afin de faire bénéficier nos élèves des formations dispensées par un formateur professionnel, Awad.** Le projet *“formation autonomie numérique”* sera développé à partir de février 2022 pour les jeunes de notre école.

Le Collectif Jeunes Majeur.e.s

Nous avons participé à la **réunion de lancement du Collectif Jeunes Majeur.e.s Île-de-France, qui défend l’accès aux droits des jeunes majeur.e.s**, aux côtés du Collectif École pour tous et des associations La Casa, Paris d’Exil et Famille sans Frontières.



L'AADH (l'Association des Avocats pour les Droits de l'Homme)

Si Droit à l'école ne s'occupe pas du versant juridique des jeunes, il nous arrive à titre exceptionnel de faire appel à des avocats. **Adhérent de l'AADH depuis 2020, nous les avons sollicités pour contester l'OQTF reçue par un jeune ancien de Droit à l'école**, scolarisé en CAP Tailleur de pierre. Si le recours a été rejeté, cela nous a permis de prendre contact avec de nouveaux partenaires pour d'éventuelles futures actions.

Par ailleurs, **l'AADH nous a consultés pour élaborer des journées de formation sur le droit du travail**, journées qui seront organisées au sein de DAE courant 2022.

La Marmite d'Afrique

L'association de restauration solidaire La Marmite d'Afrique nous a offert 100 repas. 100 tickets de restauration pour l'association ont été édités à cette occasion et distribués aux jeunes.

Coucou Crew

Nous collaborons étroitement avec Coucou Crew (soutien psychologique et social au travers des pratiques artistiques, pour les exilé.e.s) **pour le suivi psychologique des jeunes.** Nous les avons également sollicités pour assurer les premières supervisions à destination des bénévoles de Droit à l'école.

17. Les institutions

Nos rapports avec les institutions restent très limités, voire conflictuels.

La Mairie de Paris

Toutes nos demandes de rencontres, de table ronde (ou de subventions) auprès de la Mairie de Paris sont restées sans réponse, alors même qu'en 2020, le conseil de Paris avait voté son soutien à notre association.

Le rectorat

Fin 2021, nous avons rencontré M. Deschamps, nouveau directeur du CASNAV, accompagné de Mme Nechab, chargée de mission MNA au CASNAV, **pour leur signaler nos difficultés à scolariser les jeunes de l'association.** Nous avons mis l'accent sur l'impossibilité de prendre des rendez-vous en ligne (aucun rendez-vous disponible malgré des tentatives quotidiennes) et la difficulté à produire les documents et justificatifs exigés (attestation d'hébergement à Paris difficile à fournir dans le cas d'hébergement sous tente ou en squat). Aucune mesure favorable n'est ressortie de cette réunion.

Le Secteur Éducatif auprès des Mineurs Non Accompagnés (SEMNA)

Nos rapports avec l'Aide Sociale à l'Enfance se sont renforcés. Beaucoup de jeunes ayant intégré notre structure sont finalement pris en charge par l'ASE. Orientés par le SEMNA vers des solutions d'hébergement et de scolarisation, nous les avons parfois déjà inscrits à l'école.

Nous rédigeons des fiches de liaison à l'attention du SEMNA pour que l'ASE prenne en compte la situation des jeunes dans les orientations qui seront faites, tant au niveau de l'hébergement que du suivi pédagogique, lorsque c'est possible et compatible avec les contraintes des services de protection de l'enfance (ce qui ne l'est pas toujours, malheureusement).

18. Le plaidoyer

En 2021, notre travail sur le plaidoyer s'est précisé :

Nous avons eu l'occasion d'être écoutés dans le cadre d'une enquête parlementaire sur les migrations. Demandée par les acteurs principaux que sont La Cimade, MSF, Le Secours Catholique, MdM et Amnesty international en 2019, elle a été réalisée au printemps 2021 et le rapport a été rendu en novembre 2021. **Nous avons été auditionnés par la commission le 8 septembre 2021, aux côtés des associations Médecins Sans Frontières et Les Midis du MIE, et consultés par le groupe La République en marche.** Nous avons fait des propositions concrètes afin d'améliorer l'accueil et la scolarisation des MNA et participé au séminaire clôturant la commission d'enquête*. Le rapport de la commission demeure malheureusement très éloigné des préconisations des associations de terrain.

**Compte-rendu du séminaire*

Nos échanges avec Unicef France nous ont amenés à réfléchir à notre stratégie de plaidoyer et aux moyens et actions à mettre en place. Une première réunion est prévue début janvier avec des bénévoles de Droit à l'école, afin de **constituer un pôle "plaidoyer" et de dégager les premières revendications, et les orientations stratégiques qui en découleront.**

Enfin, **le renforcement du projet inter-associatif est prévu début 2022, avec pour objectif de réfléchir ensemble aux axes prioritaires et d'organiser des actions de plaidoyer communes.**



III. Nos moyens financiers

Le budget de l'association pour l'année 2022 et les comptes 2021 sont présentés dans un rapport séparé.



Votre soutien est crucial pour sortir ces jeunes exceptionnellement motivés de la relégation scolaire qu'on leur impose. En combinant nos efforts et nos solidarités pour faciliter leur intégration, nous contribuons aussi à renforcer la cohésion sociale.

IV. Nos projets / boîte à idées pour 2022

- Œuvrer encore plus fortement à la scolarisation inconditionnelle des MNA
- Développer le projet inter-asso, pour les jeunes majeurs notamment
- Développer notre réseau de référents scolaires
- Mettre en ligne le nouveau site web
- Proposer des ateliers thématiques / de sensibilisation (éducation sexuelle, égalité hommes/femmes, consentement...)
- Argumenter notre plaidoyer, avec l'appui d'Unicef, et réaliser des actions de plaidoyer. Nous souhaitons prendre position de manière claire sur le respect des droits de MNA, faire connaître les difficultés qu'ils rencontrent, alerter sur le non-respect des lois qui sont censées les protéger et affirmer nos préconisations pour un accueil digne.
- Faire évoluer nos statuts (collège de coprésidents, présidence tournante)
- Développer les vacances apprenantes durant la période d'été





Association loi 1901 reconnue d'intérêt général
81 rue du Charolais 75012 Paris
contact@droitalecole.org
www.droitalecole.org